

**Communiqué du Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT)
sur la consolidation et le renforcement des relations entre la République
démocratique du Congo et la République du Burundi**

1. Le CIAT se félicite de l'annonce par les Ministres des Affaires Etrangères de la République démocratique du Congo et de la République du Burundi de la ferme volonté de leurs Gouvernements respectifs de prendre des mesures concrètes en vue de la consolidation et renforcement des relations entre les deux pays. Ces mesures incluent, entre autres, l'échange d'Ambassadeurs, la relance de la Grande Commission mixte, la mise sur pied d'un mécanisme de suivi et de vérification conjoint sur la frontière commune.

2. Le CIAT estime que de telles mesures répondent à l'esprit de l'appel par le Conseil de sécurité des Nations unies aux Gouvernement de la région à prendre des mesures en vue de normaliser leurs relations et de coopérer pour assurer la sécurité mutuelle le long de leurs frontières communes, et à conclure entre eux des accords de bon voisinage. Il formule l'espoir que les différents mesures annoncées par les deux ministres seront appliquées dans les meilleurs délais.

3. [Le CIAT est composé des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union Européenne (Commission et Présidence), de l'Union Africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC.]

Fait à Kinshasa, le 17 février 2005